



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E164782

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2027

ÉDITÉ LE

17/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE

Siret : 814 092 300 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 20411

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10218014204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10218014204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : IDEAL SYSTEMES

420 RUE GRANIT
38780 ESTRABLIN

Téléphone : 04 74 53 91 74

Portable :

Site Internet : <http://www.ideal-systeme.fr>

E-mail : contact@ideal-system.fr

Responsabilité légale :

YASAR SONGUL PRÉSIDENT / AYDEMIR IBRAHIM PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/02/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	01/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/02/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/12/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	21/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/02/2023
o Ventilation mécanique	02/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/12/2022
o Isolation des combles perdus	01/12/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.